



Conseil
Assistance
Formation

OBJECTIFS

- **Maîtriser** la réglementation du pilotage de drone
- **Piloter** un drone en sécurité
- **Réaliser des prises de vues** ou mesures techniques
 - **Exploiter les données** recueillies dans son activité

NIVEAU & PUBLIC

Experts
environnement / sinistres
Architectes,
urbanistes, ingénieurs,
économistes de la construction,
Photographes / vidéastes

Prérequis :

Maîtriser les bases de la photo ou de l'analyse terrain

Pour toute situation
de handicap, veuillez nous contacter

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 3 jours (soit 21 heures)

Moyens pédagogiques :
supports dans un classeur
et clé USB

Matériel nécessaire : vidéo
projecteur, paper-board Connexion
internet et ordinateur souhaités

Modalités pédagogiques : alternance
entre apports théoriques et mises en
situation / études de cas

Modalités d'évaluation :
QCM en fin de formation
Effectif maximum : 20 auditeurs

Modalités d'accès :
Pour toute inscription, veuillez
nous contacter

Portable : 06.43.96.96.60

E-mail :

arboris.scola@gmail.com

Délai d'accès : Sous 4 semaines, dès
signature de la convention de formation

INTERVENANT(S)

Pierre LAURENT : Professionnel
spécialisé en droit immobilier.
Professeur associé d'université,
notaire

Jean-Luc HAU :
Professionnel/formateur expert
environnement au ministère des armées,
formateur en licence ENV au CFD de
Bourges, école d'ingénieur
environnement à l'INSA de Bourges.

TARIFS

Par Auditeur : 800,00 €
pour 3 jours. Formation Hors T.V.A

Effectuer des prises de vues professionnelles à l'aide d'un drone

PROGRAMME

Jour 1 – INTRODUCTION & RÉGLEMENTATION

I – CONTEXTE ET USAGES PROFESSIONNELS DU DRONE

- Présentation des différentes applications : photographie, inspection technique, sinistres, etc.
- Identification des besoins métiers et des conditions d'intervention
- Bonnes pratiques d'utilisation sur le terrain

II – CADRE RÉGLEMENTAIRE EUROPÉEN ET FRANÇAIS

- Catégories de vol : ouvert, spécifique, certifié
- Enregistrement, immatriculation et obligations administratives
- Responsabilités du télépilote et assurances
- Zones d'exclusion et règles de survol

III – CONDITIONS DE SÉCURITÉ ET GESTION DES RISQUES

- Facteurs de risque : météo, obstacles, environnement
- Checklists prévol et procédures d'urgence
- Analyse d'incidents types et plan d'action préventif

IV – PLANIFICATION D'UNE MISSION DE PRISE DE VUES

- Élaboration d'un plan de vol professionnel,
- Autorisations préalables et aspects juridiques
- Utilisation d'outils simples de préparation de mission

Jour 2 – PRISE EN MAIN & SÉCURITÉ

I – RAPPELS ET CONTRÔLES TECHNIQUES

- Vérifications prévol : batteries, calibrations, capteurs
- Manipulations de sécurité avant décollage

II – PILOTAGE À VUE

- Mise en main des commandes : décollage, stationnaire, translation, virages, atterrissage
- Exercices de précision et gestion de la stabilité
- Application en conditions réelles sur zone sécurisée

III – INITIATION AUX PRISES DE VUES AÉRIENNES

- Réglages caméra (ISO, balance, exposition),
- Cadrage, gestion des mouvements et fluidité
- Réalisation de photos et vidéos exploitables

IV – DÉBRIEFING DE LA JOURNÉE

- Analyse collective des exercices réalisés
- Retour sur les acquis et les axes d'amélioration

Jour 3 – APPLICATIONS PROFESSIONNELLES

I – SCÉNARIOS SECTORIELS

- Études de cas : bâtiment, environnement, audiovisuel
- Spécificités techniques et réglementaires selon les domaines

II – RÉALISATION D'UNE MISSION COMPLÈTE

- Préparation et planification de la mission
- Vol, captation d'images ou de données techniques
- Restitution et validation en binôme

III – EXPLOITATION DES DONNÉES RECUEILLIES

- Transfert et tri des données
- Corrections de base et intégration dans un rapport ou un montage simple
- Présentation d'outils accessibles : Lightroom, QGIS, etc.

IV – ÉVALUATION FINALE ET CONCLUSION

Société Civile Arboris Scola

12, rue de la Mairie B.P. 206 Saint Germain lès Corbeil cedex
Portable : 06.43.96.96.60 - **E-mail :** arboris.scola@gmail.com

Assurance responsabilité civile d'activités de services auprès de C.I.C. assurances, contrat Acajou n° B1 6524755, couverture France entière.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 91 07482 91 auprès du Préfet de la région d'Ile-de-France

SIREN : 521 261 776 R.C.S EVRY

Conformément aux articles 38 à 40 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, Loi n° 78-17 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant.